

CFAI

Association

12 Rue du Professeur Joseph Rousselot

14000 CAEN

RCS Caen 348 725 490

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CFAI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 2 avril 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CFAI à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Créances clients et chiffre d'affaires

Nous avons considéré que les créances clients ainsi que la procédure de facturation constituaient des points clés de notre audit. Nous avons contrôlé la procédure de facturation afin de valider l'intégralité du chiffre d'affaires.

Fournisseurs et charges

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exactitude des charges inscrites en comptabilité, par le biais d'une circularisation et d'un contrôle sur pièces. La couverture de la réalité des charges est satisfaisante.

Continuité d'exploitation

Dans un contexte marqué par la baisse de l'activité, nous avons porté une attention particulière à l'appréciation du principe de continuité d'exploitation retenu par la direction pour l'établissement des comptes annuels.

Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués et des travaux réalisés, nous n'avons pas identifié d'événement ou de circonstance susceptible de remettre en cause l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés hormis les éléments portés sur le rapport sur les vérifications spécifiques.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 2 Avril 2026.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

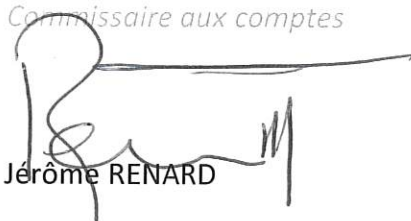
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAEN, le 15 avril 2026

REFLEX'AUDIT

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jérôme RENARD'.

Jérôme RENARD

Bilan Actif

CFAI GRAND OUEST NORMANDIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/04/26
Devise d'édition EUR

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	499 714	399 798	99 916	151 679
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	499 714	399 798	99 916	151 679
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	855 101	328 496	526 605	578 480
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 156 026	6 783 531	372 496	760 430
Autres immobilisations corporelles	4 627 478	2 926 123	1 701 354	2 090 827
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	138 984		138 984	79 499
TOTAL immobilisations corporelles :	12 777 589	10 038 150	2 739 439	3 509 235
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 827 114		1 827 114	1 827 114
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 449		2 449	8 433
TOTAL immobilisations financières :	1 829 563		1 829 563	1 835 548
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	15 106 867	10 437 948	4 668 919	5 496 462
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	638 244	1 407	636 838	578 800
Autres créances	426 878		426 878	461 097
Charges constatées d'avance	129 448		129 448	162 443
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 194 570	1 407	1 193 164	1 202 341
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 712 292		4 712 292	4 772 419
TOTAL valeurs mobilières de placement :	4 712 292		4 712 292	4 772 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	5 906 862	1 407	5 905 456	5 974 760
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	21 013 729	10 439 355	10 574 374	11 471 222

**REFLEX
AUDIT**

Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracom munitaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

Bilan Passif

CFAI GRAND OUEST NORMANDIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 17/04/26

Devise d'édition EUR

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé	1 433 021	1 433 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 454	72 454
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 447 503	1 447 503
Report à nouveau	1 902 758	1 653 059
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	328 795	249 699
Subventions d'investissement	2 978 444	3 600 737
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	8 162 975	8 456 473
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	204 306	408 766
Provisions pour charges	276 950	
TOTAL PROVISIONS (II)	481 256	408 766
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600 914	563 578
Dettes fiscales et sociales	580 017	1 199 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	285 580	289 209
Produits constatés d'avance	463 632	550 286
TOTAL DETTES (III) (1)	1 930 143	2 605 984
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	10 574 374	11 471 222

REFLEX AUDIT
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA Intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

- (1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

CFAI GRAND OUEST NORMANDIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/04/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue	6 834 421		6 834 421	7 089 085
Montant net du chiffre d'affaires	6 834 421		6 834 421	7 089 085
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			785 410	249 047
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			207 024	481 851
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			10 248	85 715
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			7 837 104	7 905 698

Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(39 384)	(15 892)
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			2 334 897	2 593 776
Impôts, taxes et versements assimilés			180 358	191 258
Salaires			3 200 169	3 239 267
Cotisations sociales			1 190 716	1 384 436
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			936 245	1 036 703
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			66	
Dotations aux provisions				118 469
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			26 018	32 512
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			7 829 085	8 580 529

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 018	(674 831)
---	--------------	------------------

REFLEX AUDIT
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CFAI GRAND OUEST NORMANDIE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 17/04/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 018	(674 831)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation	2 450	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	107 288	93 790
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	35	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	109 773	93 790
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		6
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	109 773	93 784
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	117 792	(581 047)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	500 500	841 817
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	289 497	11 071
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	211 003	830 746
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 447 377	8 841 305
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 118 582	8 591 606
BÉNÉFICE OU PERTE	328 795	249 699

REFLEX AUDIT
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA Intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2025

L'exercice a une durée de 12 mois, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

PERIMETRE DES COMPTES PRESENTES :

Les comptes présentés sont ceux du CFAI Grand Ouest Normandie, association qui résulte de la fusion entre l'association CFAI Calvados et Manche, et le CFAI Orne, décidée aux termes des assemblées générales extraordinaires desdites associations en date du 31 mars 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Cette fusion a été réalisée par voie d'absorption du CFAI Orne par le CFAI Calvados Manche, avec dissolution subséquente du CFAI Orne.

PERIMETRE DES ACTIVITES :

L'activité principale du CFAI consiste à former des apprentis qui souhaitent préparer des diplômes de l'éducation nationale. Cette activité est basée sur le principe de l'alternance.

La formation continue constitue une activité accessoire marginale permettant de répondre aux demandes ponctuelles des entreprises qui habituellement nous confient la formation de leurs apprentis, lorsqu'elles rencontrent le besoin de former des salariés n'entrant pas dans le champ de l'apprentissage. Dans ce contexte, les stagiaires sont intégrés aux groupes d'apprentis. 6 stagiaires étaient présents au 31 décembre 2025 (contre 4 au 31 décembre 2024).

Sur l'année 2025, le chiffres d'affaires en formation continue s'élève à 87 386 €, soit 1.1% des produits d'exploitation du CFAI.

Aucune ventilation de charges n'est faite entre l'apprentissage et la formation continue, les apprenants sous ce dernier statut étant intégrés aux groupes et sessions d'apprentis.

EFFECTIF SALARIÉ : l'effectif (en équivalent temps pleins) du CFAI Grand Ouest Normandie au 31 décembre 2025 est de 79 salariés, auxquels s'ajoutent 2 alternants.

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0,00
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise	63,78
Cadres et Ingénieurs	15,49
TOTAL	79,27

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 est caractérisé par une rentrée décevante, avec 556 apprentis contre 618 au budget, marquant pour la deuxième année consécutive une baisse notable des effectifs.

Ce résultat global est la résultante de situations contrastées selon les sites :

- Une croissance conforme au plan stratégique pour le site de Cherbourg ouvert en 2022
- Une baisse marquée à Caen depuis 2022 :
 - o Avec 41 apprentis en moins au 31/12/25 par rapport au 31/12/2024
 - o Dont 25 contrats d'apprentissages, portés par le CFAI mais sous traités à d'autres structures comme l'INSTN ou l'AFPI (TPM : Titre Paritaire de la Métallurgie), sans contribution significative aux résultats.
- Une baisse significative pour le site de Damigny.

Un plan de réduction des coûts, dans la continuité de l'exercice 2024, a été mené, impliquant notamment :

- Une réduction de certains postes d'achat
- Une réduction des investissements
- Un projet de restructuration et de compression des effectifs, provisionné dans les comptes 2025.

Les subventions de fonctionnement connaissent une forte réduction, notamment en raison de l'arrêt début 2025 du programme PAI (Prépa Apprentissage Industrie), entraînant une baisse significative des financements perçus.

----- ◆ -----

**REFLEX
AUDIT**
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

B – REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, applicables à la clôture de l'exercice et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation :

	Comptes utilisés N-1	Nouveaux comptes utilisés	Montant exercice 2025
Autres charges et produits sur exercices antérieurs	67200000 / 77200000	61120000	-225
		61322000	721
		61410000	-575
		61520000	-108
		61560720	112
		61560810	33
		61610000	1 035
		62261000	7 593
		62264000	1 405
		62264003	6 459
		62270000	50
		62510000	5
		62560000	68
		62572000	-342
		62800000	7
		62881000	338
		63340000	-343
		63780000	-1 368
		64110000	-4 049
		70882000	297
Reprise sur subvention Région	77713120	74713120	112 815
Reprise sur subvention OPCO	77713130	74713130	449 466
Reprise sur Taxe d'apprentissage	77713180	74713180	96 198
Reprise sur subventions diverses	77713800	74713800	93 260
Prise en charge assurance	79110000	75870000	3 644
Transfert de charges diverses	79130000	70830000	35 516
		70882000	4 941
Produits des avantages en nature	79142000	64900000	5 508
Transfert de charges de personnel	79143000	70840000	177 105
		74100000	3 750

**REFLEX
AUDIT**
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables ne mérite d'être signalée.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les subventions ou aides assorties d'une condition résolutoire, sont constatées en comptabilité dès la signature de l'accord indépendamment de son encaissement.

➤ Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement est la durée d'usage (Dérogation en faveur des PME - décret comptable article 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG Art 322-4-5 al 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005 arrêté du 26 décembre 2005-JO).

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Si la valeur d'inventaire devenait inférieure à la valeur d'origine, une provision pour dépréciation serait constituée pour la différence constatée.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, et des perspectives de résultats de la société.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Titre de placement :

Les titres de placements sont évalués à leur prix d'acquisition.

Lors des cessions, la méthode de valorisation retenue est le « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Les titres immobilisés seraient, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

REFLEX
RE | AUDIT
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN – ACTIF

IMMOBILISATIONS :

	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions / virements	Poste à poste	Cession	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES						
Logiciels	772 387		0		272 673	499 714
Total Immobilisations incorporelles	772 387	0	0	0	272 673	499 714
Construction sur sol d'autrui	855 101					855 101
Matériel pédagogique	7 255 269				99 243	7 156 026
Installations générales, Agencement	2 867 010				12 629	2 854 381
Matériel de transport	14 749					14 749
Matériel de bureau et informatique	1 778 801		59 207		686 929	1 151 078
Mobilier	608 491		1 908		3 130	607 269
Immobilisations en cours	79 499		117 078		57 593	138 984
Total immobilisations corporelles	13 458 921	0	178 193	0	859 524	12 777 589
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participation SCI Itibanor	1 827 107					1 827 107
Autres titres de participation	8					8
Dépôts et Cautionnements versés	8 433				5 985	2 449
Total Immobilisations financières	1 835 548	0	0	0	5 985	1 829 563
TOTAL GENERAL	16 066 855	0	178 193	0	1 138 181	15 106 867

➤ Le financement des investissements (120 600€) s'est opéré de la manière suivante en 2025 :

- 66 606 € par des subventions d'équipements
- 53 994 € sur les fonds propres du CFAI.

➤ Suite à un inventaire, des immobilisations non financières ont été mises au rebut pour 1 132 197€, principalement du matériel informatique obsolète et amorti.

➤ Concernant les titres immobilisés : le CFAI détient 50% des titres de la SCI ITIBANOR,
Le capital de la SCI est de 3 509 376 € et sa situation nette au 31/12/2025 ressort à 5 712 633 €
Les Titres de participation de la SCI ITIBANOR sont inscrits au bilan pour 1 827 107 € soit 50% du capital 1 754 688 €, majorés de 72 454 € correspondant à la prime d'émission des titres acquis en 2011.

Au cours de l'exercice 2025, aucune distribution de résultat de la SCI ITIBANOR n'est intervenue.

Rappel : Les locaux de Caen et de Cherbourg utilisés par le CFAI sont la propriété de la SCI ITIBANOR ; ils sont mis à disposition du CFAI dans le cadre de trois baux commerciaux.

➤ Les durées d'amortissement usuellement pratiquées sont :

· Logiciels	3 ans
· Constructions sur sol d'autrui	10 à 17 ans selon les lots
· Matériels pédagogiques	3 à 5 ans
· Agencements, installations	5 à 10 ans
· Matériels de transport	3 à 5 ans
· Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
· Mobilier	5 à 10 ans

REFLEX AUDIT
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire dans la plupart des cas et pour tous les investissements récents.

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES				
Logiciels	620 707	51 763	272 673	399 798
Total Immobilisations incorporelles	620 707	51 763	272 673	399 798
Construction sur sol d'autrui	276 622	51 874		328 496
Matériel pédagogique	6 494 840	387 934	99 243	6 783 531
Installations générales, Agencement	1 222 873	260 856	12 629	1 471 100
Matériel de transport	14 749			14 749
Matériel de bureau et informatique	1 510 499	153 378	681 016	982 861
Mobilier	430 103	30 440	3 130	457 413
Immobilisations en cours				0
Total immobilisations corporelles	9 949 685	884 482	796 018	10 038 150

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et s'élèvent à 1 063 716 € :

· Fournisseurs – Avoirs, Avances et acomptes versés	6 808 €
· Créances apprentis (hébergement et frais divers)	60 418 €
· Clients douteux et provisions	- 1407 €
· Clients – Apprentissage, FC, Reste charge et divers	577 826 €
(Dont factures à établir 369 881 €)	
· Personnel et comptes rattachés	7 855 €
· Etat et autres collectivités publiques	394 833 €
(Dont OPCO 21 339 009 €, Région Normandie 46 718 €)	
· Débiteurs divers	17 382 €

La totalité est réputée à court terme à l'exception des 1407 € de créances douteuses.

DISPONIBILITES :

Les disponibilités au 31 décembre 2025 sont de 4 712 292 €, et se répartissent comme suit :

· Caisse	237 €
· Comptes courants bancaires	151 526 €
· Livrets association et livret A	1 939 158 €
· Comptes à terme	2 500 000 €
· Intérêts courus	118 854 €
· Avances au personnel pour frais	2 517 €

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF :

· Charges constatées d'avance 129 448€



D – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN – PASSIF

CAPITAUX PROPRES :

Au 31/12/2025, les capitaux propres du CFAI s'élèvent à **8 162 975 €** dont :

· Dotation initiale 1 433 021 €
· Boni de fusion 72 454 €
· Réserves 1 447 503 €
· Report à nouveau 1 902 758 €
· Résultat de l'exercice 328 795 €
· Valeur nette des subventions d'équipement 2 978 444 €

**REFLEX
AUDIT**
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

Dossiers de subventions	Valeur nette Début exercice	Acquisition exercice	Reprise exercice	Valeur nette Clôture exercice
OPCO 2I - 2021-1	1 061 171		158 673	902 498
OPCO 2I - 2023V1-78	210 285		39 122	171 163
OPCO 2I - 2023V2-77	152 525		995	151 530
OPCO 2I - DE2025M020125		102 976		102 976
HOWMET 2025-224910		25 208	893	24 315
Autres dossiers de subvention	2 176 756		550 794	1 625 962
Total	3 600 737	128 184	750 477	2 978 444

PROVISIONS :

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provision pour risques	408 766		204 460	204 306
Provision pour charges	0	276 950	0	276 950
TOTAL	408 766	276 950	204 460	481 256

DETTES :

L'ensemble des dettes au 31 décembre 2025 s'élève à **1 930 143 €**.

Ce poste est constitué de :

		<u>dont < 1 an</u>
· Fournisseurs (dont factures non parvenues 223 943 €)	600 914 €	575 875 €
· Avances et acomptes reçus	0 €	0 €
· Clients – avoirs à établir (principalement contrats facturés aux OPCO)	283 482 €	13 938 €
· Dettes provisionnées pour Congés payés	370 637 €	370 637 €
· Autres dettes provisionnées sur salaires et charges à payer	7 805 €	7 805 €
· Organismes sociaux à payer	156 991 €	156 991 €
· Provisions pour formation & contribution logement	13 673 €	13 673 €
· Financement non utilisé	447 €	0 €
· Impôts à payer	30 464 €	30 464 €
· Produits constatés d'avance	463 632 €	463 632 €
· Autres dette	2098 €	98 €

REFLEX AUDIT
Pélicentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracommunautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 269 00029

E – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

L'arrêté des comptes de l'exercice 2025 s'est traduit par un **bénéfice de 328 795 €**.

Les principaux postes de ressources sont :

➤ La facturation des apprenants :	6 307 988 €
➤ La facturation des frais aux apprentis (hébergement et divers) :	138 580 €
➤ La facturation des frais aux OPCO (hébergement et divers) :	158 012 €
➤ Mise à disposition de personnel	177 105 €
➤ Quote part de subvention inscrite aux comptes de résultat	785 410 €

Des frais de 1^{er} équipement ont été facturés aux OPCO selon un forfait déterminé par chacun d'entre eux dans la limite d'un plafond maximum de 500 euros. Le montant total facturé sur l'exercice est de 99 525 €, couvrant les achats de boîtes à outils.

Les charges totales (y compris les charges liées aux T.H.R.) s'élèvent à **8 118 582 €**.

Le poste majeur est constitué par les frais de personnel hors charges fiscales : 4 390 885 € (soit 54.08%).

Le montant des honoraires du cabinet relatifs à leur mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2025, figure au compte de résultat.

	Cabinet REFLEX AUDIT
Honoraires afférents à la certification des comptes	18 000

Modalité de répartition des charges communes des bâtiments de Caen et Cherbourg

Les charges communes liées au fonctionnement du bâtiment ITIBANOR (Caen, eau, gaz, électricité, téléphone) font l'objet d'une prise en charge directe partielle par le CFAI auprès du fournisseur, en fonction d'une clé de répartition définie depuis l'entrée dans les lieux.

Le bail conjoint souscrit le 1^{er} juillet 2022 entre la SCI ITIBANOR d'une part et le CFAI et l'AFPI GON, colocationnaires d'autre prévoit lui aussi l'application d'une clé de répartition entre le loyer et les charges communes pour le nouveau site de Cherbourg-en-Cotentin

Une convention de mise à disposition des locaux, rétroactive au 1^{er} janvier 2025, entre le CFAI GON et l'ADFI, prévoit également l'application d'une clé de répartition pour le loyer et les charges communes sur le site de Caen. Une répartition est appliquée par ailleurs sur le site de Damigny.

Le résultat financier constaté est supérieur aux prévisions (109 774€) et s'élève à 328 795€.

Le résultat net de l'exercice est impacté par des **éléments exceptionnels** comme la constatation d'un produit né de la prescription d'un trop perçu OPCAİM (500 000 €), de charges en lien avec la restructuration en cours (289 493 €).

F— ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTIONNEMENTS : Néant

CREDIT-BAIL MOBILIER : Néant.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :

La gestion des indemnités de fin de carrière est externalisée et gérée par CIC - assurances depuis 2002.

Au 31 décembre 2025, l'évaluation de la dette latente des IFC s'élève à 560 832 €.

Ce montant étant inférieur à la valeur du fonds collectif au 31 décembre 2025 (620 830€) de notre contrat CIC assurances, aucun versement n'a été effectué en 2025.

**REFLEX
AUDIT**
Péricentre 5 - 82 avenue de Thiès - 14000 CAEN
Tél : 02 31 95 79 34
TVA intracom-munautaire : FR08788916260
APE : 6920 Z - SIRET : 788 916 260 00029

